Il est désormais possible de faire une demande d’interdiction de jeux sur Internet

Les personnes qui souhaitent se faire interdire de jeux pour une durée minimum de 3 ans, peuvent désormais déposer leur demande en ligne.

Voici le lien pour faire cette demande d’exclusion :
https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/saisine-par-voie-electronique/demande-d-exclusion-de-jeux/

Pour cette démarche il est nécessaire de fournir une copie scannée de son passeport ou de sa carte d’identité. Le correspondant local de la police du service des courses et des jeux contacte ensuite le demandeur pour un rendez-vous de vérification d’identité et de confirmation de la demande.

L’interdiction volontaire de jeu est une demande individuelle et personnelle. Elle est valable 3 ans et empêche la personne de jouer dans les casinos ou cercles de jeux et sur les sites légaux de jeux en ligne.

Articles en lien :

L’interdiction volontaire de jeu

Les auto-exclusions